MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉDARD
51-A, rue Principale Est
Saint-Médard (Qc) G0L 3V0
☎ (418) 963-6276
(418) 963-6468
admin@st-medard.qc.ca

MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 6 décembre 2024 à 19 heures.

Sont présents à cette séance,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller #6

Son absent :

Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Keven Ouellet, conseiller #5

Est également présente,

Madame Jeanne Lapalme, agira comme secrétaire d'assemblé en remplacement de la directrice générale pour la séance du conseil du 6 décembre 2024.

Résolution 065-2024

065-2024 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Médard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉDARD
51-A, rue Principale Est
Saint-Médard (Qc) G0L 3V0
☎ (418) 963-6276
(418) 963-6468
admin@st-medard.qc.ca

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Rodolphe Thériault,** il est unanimement résolu et adopté que le conseil de St-Médard approuve les dépenses d'un montant de 36 332.10$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Copie certifiée conforme du 6 décembre 2024
Sous réserve d'approbation du procès-verbal à une réunion subséquente.

Linda Gagnon

Linda Gagnon, mairesse
Municipalité de Saint-Médard